Jorgensen 1er avril 2012 *L'étranger* Albert Camus (1942) Plaidoirie Folio n°2 page 156 à page 159

<http://www.wikilivres.info/wiki/L%E2%80%99%C3%89tranger>

L’après-midi, les grands ventilateurs brassaient toujours l’air épais de la salle et les petits éventails multicolores des jurés s’agitaient tous dans le même sens. La plaidoirie de mon avocat me semblait ne devoir jamais finir. À un moment donné, cependant, je l’ai écouté parce qu’il disait : « Il est vrai que j’ai tué. » Puis il a continué sur ce ton, disant « je » chaque fois qu’il parlait de moi. J’étais très étonné. Je me suis penché vers un gendarme et je lui ai demandé pourquoi. Il m’a dit de me taire et, après un moment, il a ajouté : « Tous les avocats font ça. » Moi, j’ai pensé que c’était m’écarter encore de l’affaire, me réduire à zéro et, en un certain sens, se substituer à moi. Mais je crois que j’étais déjà très loin de cette salle d’audience. D’ailleurs, mon avocat m’a semblé ridicule. Il a plaidé la provocation très rapidement et puis lui aussi a parlé de mon âme. Mais il m’a paru qu’il avait beaucoup moins de talent que le procureur. « Moi aussi, a-t-il dit, je me suis penché sur cette âme, mais, contrairement à l’éminent représentant du ministère public, j’ai trouvé quelque chose et je puis dire que j’y ai lu a livre ouvert. » Il y avait lu que j’étais un honnête homme, un travailleur régulier, infatigable, fidèle à la maison qui l’employait, aimé de tous et compatissant aux misères d’autrui. Pour lui, j’étais un fils modèle qui avait soutenu sa mère aussi longtemps qu’il l’avait pu. Finalement j’avais espéré qu’une maison de retraite donnerait à la vieille femme le confort que mes moyens ne me permettaient pas de lui procurer. « Je m’étonne, Messieurs, a-t-il ajouté, qu’on ait mené si grand bruit autour de cet asile. Car enfin, s’il fallait donner une preuve de l’utilité et de la grandeur de ces institutions, il faudrait bien dire que c’est l’État lui-même qui les subventionne. » Seulement, il n’a pas parlé de l’enterrement et j’ai senti que cela manquait dans sa plaidoirie. Mais à cause de toutes ces longues phrases, de toutes ces journées et ces heures interminables pendant lesquelles on avait parlé de mon âme, j’ai eu l’impression que tout devenait comme une eau incolore où je trouvais le vertige.

À la fin, je me souviens seulement que, de la rue et à travers tout l’espace des salles et des prétoires, pendant que mon avocat continuait à parler, la trompette d’un marchand de glace a résonné jusqu’à moi. J’ai été assailli des souvenirs d’une vie qui ne m’appartenait plus, mais où j’avais trouvé les plus pauvres et les plus tenaces de mes joies : des odeurs d’été, le quartier que j’aimais, un certain ciel du soir, le rire et les robes de Marie. Tout ce que je faisais d’inutile en ce lieu m’est alors remonté à la gorge et je n’ai eu qu’une hâte, c’est qu’on en finisse et que je retrouve ma cellule avec le sommeil. C’est à peine si j’ai entendu mon avocat s’écrier, pour finir, que les jurés ne voudraient pas envoyer à la mort un travailleur honnête perdu par une minute d’égarement et demander les circonstances atténuantes pour un crime dont je traînais déjà, comme le plus sûr de mes châtiments, le remords éternel. La cour a suspendu l’audience et l’avocat s’est assis d’un air épuisé. Mais ses collègues sont venus vers lui pour lui serrer la main. J’ai entendu : « Magnifique, mon cher. » L’un d’eux m’a même pris à témoin : « Hein ? » m’a-t-il dit. J’ai acquiescé, mais mon compliment n’était pas sincère, parce que j’étais trop fatigué.

\*\*\*

Dans son réquisitoire, le procureur a accusé Meursault d'avoir moralement tué sa mère en prenant une maîtresse le lendemain de l'enterrement puis d'avoir commis un meurtre prémédité. Pour lui, la culpabilité de Meursault est aussi grande que celle du parricide jugé le lendemain.

Dans cet extrait, Meursault écoute en spectateur un deuxième discours mensonger tenu sur lui. Le détachement dont il fait preuve a pour résultat de faire ressortir tout ce que la plaidoirie de son défenseur a de convenu et d'éloigné de la réalité, mais aussi tout ce que le cérémonial judiciaire a de ridicule. Le récit que nous livre le narrateur-inculpé fonctionne ainsi comme une parodie de chronique judiciaire. Le résultat est d'autant plus efficace que Meursault n'est nullement dans le ressentiment, au contraire il trouve le Procureur meilleur que son avocat.

Cette plaidoirie, loin d'être une plaidoirie (elle ne va pas permettre d'éviter l'échafaud à M.), est une critique cinglante de l'institution judiciaire, un déni de justice. Elle est simultanément, pour le narrateur, l'occasion de faire l'expérience de l'absurde.

I UN PROCES D'ASSISES VU PAR LES YEUX DE L'ACCUSE

L'accusé assiste à son procès sans jamais se sentir concerné. Il est au spectacle et le procès se déroule sans lui. Le seul motif qu'il ait donné au président pour expliquer son geste, c'est que le meurtre avait eu lieu à cause du soleil, ce qui a déclenché l'hilarité de la salle et un haussement des épaules chez son avocat. Il n'est même pas inquiet du verdict. Il s'ennuie : "La plaidoirie de mon avocat me semblait ne devoir jamais finir".

Il fait décerne éloges et blâmes aux prestations : "mon avocat m’a semblé ridicule", "il avait beaucoup moins de talent que le procureur". Le lecteur se demande presque s'il s'agit bien du procès de Meursault !

II UN CEREMONIAL ABSURDE, UNE INSTITUTION ELOIGNEE DE LA MANIFESTATION DE LA VERITE

Le jeu des différents types de discours rapportés permet un brouillage des énonciations qui conduit directement à la déresponsabilisation des orateurs et des jurés.

- discours direct : « Il est vrai que j’ai tué. » Problème : "je" n'est pas Meursault mais l'avocat ! L'accusé est dépossédé de la parole, infantilisé, nié.

- discours narrativisé : "Il a plaidé la provocation très rapidement et puis lui aussi a parlé de mon âme" = un moyen de mettre à distance et de faire sentir à quel point M. se désintéresse des effets de manche, coups de menton, rodomontades et envolées rhétoriques de l'avocat en plein effort

- discours direct : « Moi aussi, a-t-il dit, je me suis penché sur cette âme, mais, contrairement à l’éminent représentant du ministère public, j’ai trouvé quelque chose et je puis dire que j’y ai lu a livre ouvert. » Il s'agit en fait de rivaliser avec la virtuosité langagière du président en réutilisant et en filant sa métaphore de l'âme dans laquelle on peut lire (page 153 "le procureur s'est mis à parler de mon âme, il disait qu'il s'était penché sur elle et qu'il n'avait rien trouvé [...] il disait que je n'en avais point d'âme"). Phrase creuse pour n'importe quel criminologue.

- discours indirect libre : "Il y avait lu que j’étais un honnête homme, un travailleur régulier, infatigable, fidèle à la maison qui l’employait, aimé de tous et compatissant aux misères d’autrui. Pour lui, j’étais un fils modèle qui avait soutenu sa mère aussi longtemps qu’il l’avait pu. Finalement j’avais espéré qu’une maison de retraite donnerait à la vieille femme le confort que mes moyens ne me permettaient pas de lui procurer". Le principal concerné entend une biographie élogieuse de lui (une hagiographie) mais elle est tissée de tant de clichés et de poncifs qu'elle n'est pas crédible.

- discours direct : « Je m’étonne, Messieurs, a-t-il ajouté, qu’on ait mené si grand bruit autour de cet asile. Car enfin, s’il fallait donner une preuve de l’utilité et de la grandeur de ces institutions, il faudrait bien dire que c’est l’État lui-même qui les subventionne. » Cette fois c'est l'incohérence qui retient l'attention. En quoi en effet le mode de financement des maisons de retraite a-t-il sa place dans la plaidoirie d'un avocat qui défend le meurtrier d'un arabe ?

- discours indirect et indirect libre : "j’ai entendu mon avocat s’écrier, pour finir, que les jurés ne voudraient pas envoyer à la mort un travailleur honnête perdu par une minute d’égarement et demander les circonstances atténuantes pour un crime dont je traînais déjà, comme le plus sûr de mes châtiments, le remords éternel" : phrase prévisible et stéréotypée

Le "je" de l'avocat qui parle à la place de son client, le "je" de "j’étais un fils modèle" qui est la définition donnée par l'avocat et reprise telle quelle par le narrateur, le "on" utilisé par l'avocat dans "Je m’étonne qu’on ait mené si grand bruit autour de cet asile", finissent par se mêler et l'identité de l'accusé s'efface.

La machine judiciaire, par la voix de son procureur et celle de l'avocat de la défense est complètement incapable rendre compte de l'acte de Meursault ni de son être. Les dernières lignes sont accablantes pour l'institution judiciaire car elles révèlent clairement qu'il s'agit moins de rendre une justice impartiale que de briller sur le plan rhétorique et de comparer les mérites de la sophistique de ses confrères. Meursault, au bord du malaise, n'en peut plus et veut fuir ce lieu où on se paie de mots et où le droit sert de prétexte à la tromperie.